

GAEC des Chalets
 Saint Flour
 63840 Sauvessanges

M. le Préfet
 Préfecture du Puy-de-Dôme
 Direction de l'Environnement
 et de la Réglementation
 18 bd Desaix
 63033 CLERMONT FERRAND cedex 01

Objet : demande d'enregistrement ICPE d'un élevage de porcs.

Monsieur le Préfet,

Conformément aux dispositions du titre 1^{er} du livre V du code l'environnement, nous soussignés les associés du Gaec des Chalets exploitants l'installation classée situé au lieu-dit « Saint Flour» sur la commune de Sauvessanges, avons l'honneur de vous adresser une demande d'enregistrement.

L'élevage de porcs que nous exploitons a un effectif de 658 animaux - équivalents (rubrique 2102).

Cette demande est relative à la demande d'extension de l'élevage de porcs.

La nature et le volume de l'activité mise en service, ainsi que la rubrique de la nomenclature dans laquelle l'installation doit être rangée, sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

rubrique 2102-2-a	nb d'animaux	coefficient	nb d'animaux-équivalents
reproducteurs	115	3	345
porcs à l'engrais et cochettes	1075	1	1075
porcelets	357	0,2	71
Total	1547		1491

L'exploitation porcine est de type naisseur engraisseur. Elle est composée d'un élevage de truie avec engraissement des porcs sur l'exploitation. L'élevage est réalisé dans 2 bâtiments et le projet comprend 2 nouveaux bâtiments. Les déjections sont stockées dans des fosses situées sous les caillebotis et des fosses extérieures. L'épandage des effluents sera réalisé sur les terrains exploités par le GAEC des Chalets et sur les terrains mis à disposition par les exploitations agricoles suivantes : EARL Bordet, EARL de la Ligonne.

Les épandages seront réalisés sur les terrains qui ont fait l'objet de l'étude d'épandage jointe en annexe 8 du présent dossier.

Les terrains sont situés sur les communes de :

- Sauvessanges,
- Medeyrolles,
- Eglisolles,
- Saint-Clément-de-Valorgue,

- Saint Romain
- Craponne-sur-Arzon,
- Viverols.

Les renseignements et les documents mentionnés au titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement sont joints à la présente demande.

Ils concernent :

- ↪ Une carte au 1/25000 sur laquelle est indiqué l'emplacement du site d'élevage et le périmètre d'affichage de 1km,
- ↪ Un plan de situation au 1/2000,
- ↪ Un plan de masse 1/1000,
- ↪ Les renseignements administratifs,
- ↪ La nature et le volume de l'activité envisagée,
- ↪ Une étude d'épandage,
- ↪ Un document justifiant le respect des prescriptions générales applicables à l'installation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le 30/03/15, à Seurre-sur-Arzon

Pour le GAEC des Chalets

1. REQUETE RELATIVE AUX ECHELLES DU PLAN DE MASSE

Conformément au Code de l'environnement, nous soussignés les associés de le GAEC des Chalets, dont le siège social est situé à Saint Flour 63840 Sauvessanges, requérons l'autorisation de joindre à la présente demande des plans de masse à une échelle inférieure au 1/200.

En effet, par soucis de clarté pour le lecteur, les installations ont été représentées au 1/1000.

A Sauvessanges

Le 30/03/15

Pour le GAEC des Chalets

CHATAING CYRIL

Nom, Prénom, qualité des signataires



Signature

CHATAING JOUINOS



CHATAING ROLAND



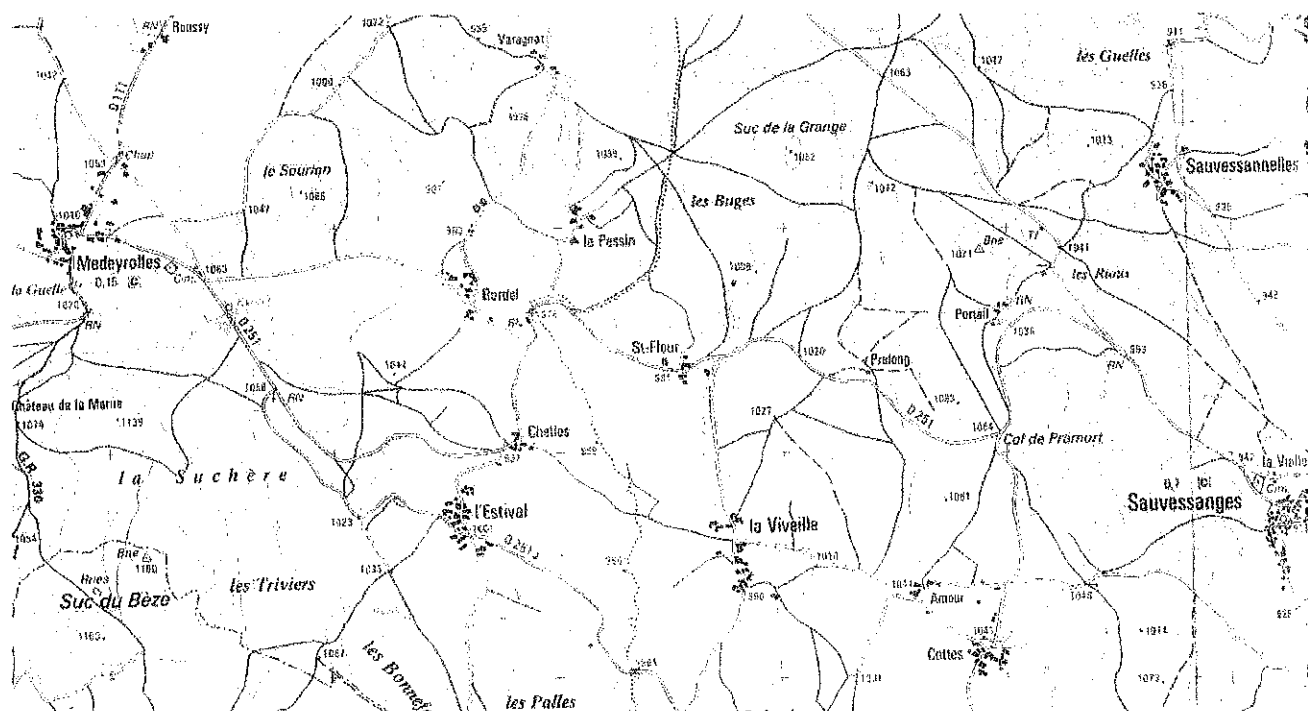
2. DEMANDE D'ENREGISTREMENT

2.1. IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom du demandeur	GAEC des Chalets
Noms des associés	Chataing Joannes, Chataing Roland, Chataing Cyril
Adresse du siège social	Saint Flour 63840 Sauvessanges
Adresse de l'élevage	Saint Flour 63840 Sauvessanges

2.2. LOCALISATION DES INSTALLATIONS

Type d'installation	adresse
élevage porcin	Saint Flour 63840 Sauvessanges



Les bâtiments d'élevage existants et les annexes se situent sur la commune de Sauvessanges.

Les 2 bâtiments et la fosse en projet se trouvent sur les parcelles cadastrées suivantes :

Références cadastrales	N° sur plan 1/2000	Utilisation :	Type de logement	En propriété ou en location
Sauvessanges BC 20, 24	P3	Projet Porcherie	caillebotis	P
Sauvessanges BC 18, 19	P4	Projet Porcherie	caillebotis	P
Sauvessanges BC 18, 19		Fosse à lisier	caillebotis	P

Plan d'épandage :

Les épandages sont prévus sur les surfaces exploitées par le GAEC des Chalets et les terres mises à disposition par l'EARL Bordet et l'EARL de la Ligonne, soit au total 145,4 ha épandable (cf. conventions d'épandage en annexe).

Communes concernées par le plan d'épandage :

Les terrains concernés par le plan d'épandage sont situés sur les communes de :

- Sauvessanges,
- Medeyrolles,
- Eglisolles,
- Saint-Clément-de-Valorgue,
- Saint Romain
- Craponne-sur-Arzon,
- Viverols.

2.3. OBJET DE LA DEMANDE – DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

La demande d'enregistrement a pour objet l'extension de l'élevage.

La demande s'accompagne d'une extension du plan d'épandage.

Le plan des installations après projet est présenté ci-après et en annexe 4, 5 et 7.

Description de l'élevage actuel

L'élevage du GAEC des Chalets est de type naisseur-engraisseur. Il compte actuellement 70 truies, 400 porcs à l'engrais et 240 porcelets. Les porcelets naissent dans les maternités, puis sont sevrés et élevés dans les post-sevrages, et sont ensuite engraisés dans le bâtiment d'engraissement. La production annuelle est de 1600 porcs charcutiers.

Le bâtiment P1 comprend 70 truies. Les animaux sont élevés sur caillebotis intégral. Ils sont alimentés en aliment sec. Le bâtiment présente un sol en béton étanche. Les déjections sont produites sous forme de lisier et sont stockées dans les fosses extérieures et sous les caillebotis.

Le bâtiment P2 compte 240 places de porcelets en post-sevrage et 400 places de porcs en engraissement. Tous les animaux sont logés sur caillebotis intégral. Le bâtiment présente un sol en béton étanche. Les déjections sont produites sous forme de lisier et sont stockées dans les fosses extérieures et sous les caillebotis. Les animaux sont alimentés avec de l'aliment sec.

Situation ICPE actuelle

Le GAEC des Chalets est actuellement autorisé pour un effectif correspondant à 658 animaux-équivalents (arrêté d'autorisation du 27/10/1997).

Le projet

L'objet de la présente demande d'enregistrement est l'extension de l'élevage : L'élevage passera de 70 truies à 115 truies en système naisseur-engraisseur. La production sera de 2700 porcs à l'engrais par an.

- En termes de construction, le projet consiste à faire les constructions suivantes :

Construction de la porcherie n°P3	PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PORCHERIE D'ENGRASSEMENT
	- 5 salles de 100 porcs + 2 salles de 90

	porcs, soit 680 porcs au total; - aménagement sur caillebotis.
Construction de la porcherie n°P4	PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PORCHERIE DE NAISSAGE - 28 places de truies allaitantes. - 102 places de truies gestantes aux normes bien être animal. total de 130 places de truies pour 115 truies présentes. - Aménagement sur caillebotis.
Construction d'une fosse à lisier	PROJET CONSTRUCTION FOSSE A LISIER 972 M3 Diamètre int. 177 m ; hauteur : 4 m ; volume utile : 830 m3.

L'alimentation est sous forme sèche. Le stockage des effluents sous les caillebotis et dans la fosse extérieure en projet (numéroté STO 4)).

• **En termes de réaménagement des installations existantes :**

Réaménagement du bâtiment P1	PROJET - REAFFECTATION D'EFFECTIF - le bâtiment ne sera plus utilisé pour l'élevage
Réaménagement du bâtiment P2	PROJET - REAMENAGEMENT INTERIEUR : - 357 porcelets en post-sevrage et 380 porcs à l'engrais

Nature et volume des activités après projet

Lieu-dit	Commune	Type d'élevage	Effectif
Saint Flour	Sauvessanges	Elevage de porcs	1075 porcs à l'engrais et cochettes 357 porcelets 115 truies Pour un total correspondant à 1491 animaux-équivalents

Situation ICPE après projet

Rubrique 2102- 2 : effectif supérieur à 450 animaux-équivalents et inférieur à 2000 emplacements de porcs ou 750 emplacements de truies - élevage soumis à enregistrement.

Communes concernées par le périmètre d'affichage : Sauvessanges, Medeyrolles.

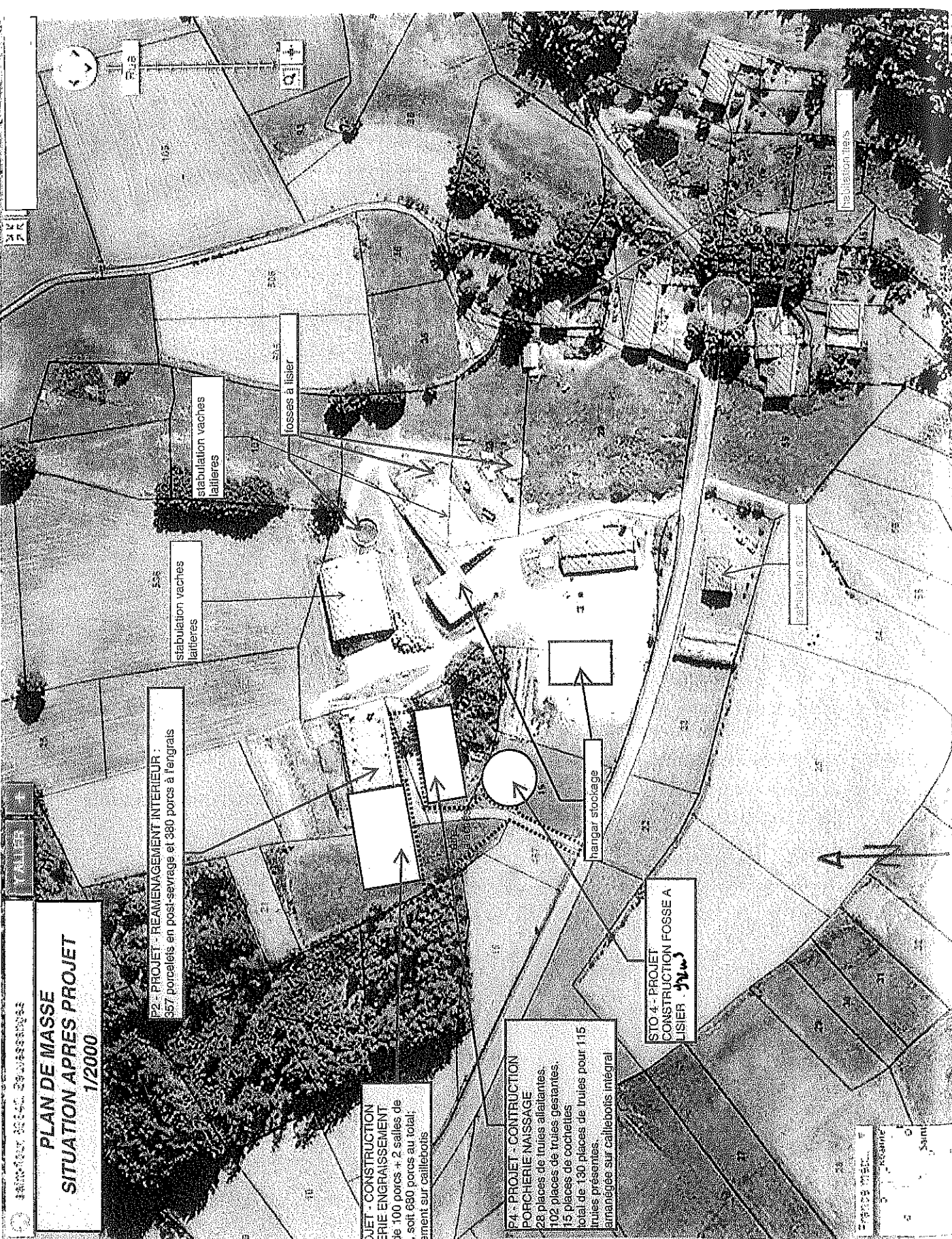
Cf. carte 1/25000 en annexe 1.

SITUATION ACTUELLE					APRES PROJET							
n° de bâtiment	mode d'élevage	catégorie d'animaux	nb d'animaux	coefficient	nb d'animaux-équivalents	PROJET	n° de bâtiment	mode d'élevage	catégorie d'animaux	nb d'animaux	coefficient	nb d'animaux-équivalents
P1	caillebotis intégral	truides allaitantes	20	3	60	ne sera plus utilisé comme porcherie						
	caillebotis intégral	truides gestantes et verrats	50	3	150							
P2	caillebotis intégral	porcelets en post-sevrage	240	0,2	48	travaux d'aménagement intérieur	P2	caillebotis intégral	porcelets en post-sevrage	357	0,2	71,4
	caillebotis intégral	porcs à l'engrais	400	1	400			caillebotis intégral	porcs à l'engrais	380	1	380
						construction	P3	caillebotis intégral	porcs à l'engrais	680	1	680
						construction	P4	caillebotis intégral	truides gestantes et verrats	87	3	261
					caillebotis intégral			cochettes	15	1	15	
								caillebotis intégral	truides allaitantes	28	3	84
	TOTAL		710		658			TOTAL		1547		1491

△ Effectifs par catégorie d'animaux

catégorie d'animaux	nb d'animaux	coefficient	nb d'animaux-équivalents
reproducteurs	70	3	210
porcs à l'engrais	400	1	400
porcelets	240	0,2	48
Total	710		658

rubrique 2102-2-a	nb d'animaux	coefficient	nb d'animaux-équivalents
reproducteurs	115	3	345
porcs à l'engrais et cochettes	1075	1	1075
porcelets	357	0,2	71
Total	1547		1491



SAINT-LOUIS 20000

PLAN DE MASSE SITUATION APRES PROJET 1/2000

P2 - PROJET - REAMENAGEMENT INTERIEUR :
357 porcelets en post-sevrage et 390 porcs à l'engrais

P3 - PROJET - CONSTRUCTION
PORCHERIE ENGRAISSEMENT
5 salles de 100 porcs + 2 salles de
90 porcs, soit 680 porcs au total;
aménagement sur caillibotis

P4 - PROJET - CONSTRUCTION
PORCHERIE MAISSAGE
28 places de truies allaitantes,
102 places de truies gestantes,
15 places de cochettes
total de 130 places de truies pour 115
truies présentes.
aménagement sur caillibotis intégral

STO 4 - PROJET
CONSTRUCTION FOSSE A
LISIER

hangar stockage

stabilisation vaches
laitières

stabilisation vaches
laitières

fosses à lisier

post-sevrage

REMBERGERIES

SAINT-LOUIS 20000
Saint-Louis